# **FS INHA** #04

### Edito novembre 2022



#### Spécial élections

Comme vous le savez sans doute, nous rentrons dans une intense période d'élections.

En décembre 2022, nous serons amenés à voter pour le CSA\* local et, selon nos statuts ou nos ministères de tutelle, pour les CSA ministériels, les CAP\*, la CPE\* et la

CCP\*.

En février 2023, le moment sera venu de voter pour le CA\* et le CS\*.

La grande nouveauté de ces élections 2022 est la disparition du CT\* et du CHSCT\* qui fusionnent en une entité unique : le CSA. Nous ne pouvons que regretter la disparition d'instances. C'est toujours un recul pour le dialogue social. L'autre grande nouveauté est le remplacement des CAP par corps par des CAP par catégories (A, B, C). Autre recul!

Depuis la loi de transformation de la Fonction Publique de 2019, les prérogatives des CAP se réduisent d'année en année. Depuis 2020, elles ne sont plus compétentes en termes de mobilité. Depuis 2021, plus compétentes non plus en termes de promotion et d'avancement. Ne leur restent que les litiges et les sanctions. Bonjour l'ambiance !

Quoi qu'il en soit et ceci malgré les atteintes à la représentation effective des personnels, il est nécessaire de s'exprimer et de faire entendre sa voix. On vous en donne l'occasion, saisissez-la!

\* CSA: Comité Social d'Administration

CAP: Commission Administrative Paritaire

\* CPE : Commission Paritaire d'Établissement

\* CCP : Commission Consultative Paritaire des Contractuels

\* CA: Conseil d'Administration

\* CS: Conseil Scientifique

\* CT : Comité Technique

\* CHSCT : Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail

# Bilan mandature CT et CHSCT 2018-2022:

Selon les cas en collaboration avec la CGT

-Obtention de jours de congé exceptionnels suite aux annonces tardives de fermetures des sites Colbert et Richelieu en décembre 2018 :

-Sauvegarde de 2 postes Culture à l'atelier de reliure et restauration ;

-Face aux suppressions récurrentes de postes de moniteurs étudiants dans le Service des services aux publics, obtention de 4 postes pour 2019, 2 pour 2021 et 2 pour 2022;

-Modalités de mise en œuvre du CPF (compte personnel de formation) : obtention d'un plafond horaire de 30 € de l'heure (au lieu de 15 €) et d'un plafond annuel par agent de 2250 € (au lieu d'un plafond par formation de 500 €) ;

-Modalités du télétravail : définition du télétravail en termes de missions et non plus de poste / renouvellement illimité du droit de télétravail pour raison de santé / campagne annuelle (au lieu de semestrielle) avec possibilité de changement en cours de campagne ;

-RIFSEEP : obtention de la conformité de la cartographie INHA avec les cartographies ministérielles ;

-Organisation du fonctionnement de la bibliothèque à partir de septembre 2022 : prise en compte des propositions émanant du groupe de travail ;

-Participation en cours au groupe de travail sur la révision du cadre des emplois de contractuels ;

-Défense des vacataires (Pour info : pas de congés, 1ère paie 2 mois après, pas de cadeau de Noël, pas de droit de vote, ...) ;

-Crise sanitaire : obtention de masques et maintien de la jauge de la salle Labrouste à 50 % tant que Paris était zone rouge ;

-Installation de téléphones et amélioration de l'éclairage dans les magasins ;

-Correction et mises à jour des plans d'évacuation du site Richelieu ;

-Obtention de la subvention et révision du tarif de cantine des vacataires, boursiers et chercheurs invités

-Obtention des paniers repas.

# Qu'est-ce que le CSA ?

Résultant de la fusion de l'ancien Comité technique (CT) et de l'ancien Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), le comité social d'administration (CSA) est consulté sur les questions relatives à l'organisation collective et aux conditions de travail :

- -Organisation et fonctionnement de l'établissement ;
- -Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences ;
- -Incidences sur les personnels des évolutions technologiques et des méthodes de travail ;
- -Grandes orientations en matière de politique indemnitaire et critères de répartition afférents ;
- -Formation, développement des compétences et qualifications professionnelles ;
- -Insertion professionnelle;
- -Egalité professionnelle, parité et lutte contre les discriminations ;
- -Sécurité et préservation de la santé physique et mentale des agents ;
- -Amélioration des conditions de travail, analyse des risques professionnels.

#### Liste des candidats

- 1 / Stéphane Rouault
- 2 / Anne Cardinael
- 3 / Valérie Le Morvan-Gastineau
  - 4 / Iris Mouchot
  - 5 / Fara Raliarivony
  - 6 / Jérôme Delatour
  - 7 / Floriane Cellier
  - 8 / Juliette Robain
  - 9 / Cathy Roxo-Dupont
  - 10 / Nathalie Fressard
  - 11 / Louise Louwagie
  - 12 / Guy Mayaud
  - 13 / Armelle Parent
  - 14 / Cédric Camus

# Elections, mode d'emploi

Les droits ne s'usent que si l'on ne s'en sert pas. Petit récapitulatif des élections professionnelles selon votre statut : soit 2 à 5 scrutins.

Ces élections ont lieu en ligne, du 1er au 8 décembre sur 2 plateformes différentes et à l'urne.

- Pour le ministère de la Culture (mail reçu le 31 octobre), plateforme :

https://culture-elections-

<u>pro.vote.voxaly.com/portail/accueil</u> et identifiant reçu sous forme papier par la poste à son domicile ;

- Pour le ministère de l'enseignement supérieur (mai reçu le 13 octobre), plateforme :

https://www.education-jeunesse-recherchesports.gouv.fr/electionspro2022/portail/accueil avec lien à usage unique pour définir son mot de passe, l'identifiant étant l'adresse mail professionnelle. Le mot de passe pour le vote a été envoyé par la poste ;

-Pour la CPE, le 8 décembre exclusivement, sur place de 9h30 à 17h ou par correspondance, mais pas de procuration possible.

#### Bon vote!



#### Dates prévisionnelles des instances 2023

CSA (installation)	19 janvier 2023
Commission de formation	7 février 2023
CSA	14 février 2023
Conseil scientifique	10 mars 2023
Conseil d'administration	15 mars 2023
CSA	16 mai 2023
Conseil scientifique	16 juin 2023
Conseil d'administration	19 juin 2023
CSA	5 octobre 2023
Conseil scientifique	17 novembre 2023
CSA	23 novembre 2023
Conseil d'administration	13 décembre 2023

Si vous souhaitez nous contacter pour une question, une information, une contribution, une adhésion, une seule adresse : <a href="mailto:bureau-fsu@inha.fr">bureau-fsu@inha.fr</a>





Merci aux collègues qui nous ont représenté.e.s lors des 19 CT et 22 CHSCT de la mandature qui s'achève